

la Cour; si, dès le premier moment, le taux qui seroit imposé n'est mesuré, non-seulement sur les forces précises des Propriétaires, mais sur l'indispensable destination de l'aisance du riche à la subsistance du pauvre; enfin si ces réglemens n'excluent toute influence des gens dévoués à l'arbitraire, enivrés de l'habitude de la domination, accoutumés à s'en servir pour punir ceux qui oseroient réclamer contre leurs injustes vexations; si toutes ces précautions, très-difficiles à réunir, ne forment la substance des réglemens projetés, le remède sera chimérique, le mal sera aggravé; la loi du cadastre sera aussi fâcheuse pour les peuples, aussi arbitraire dans ses effets, que le sont les vexations de la perception actuelle.

„ Que l'article second du même Edit, concernant le Premier-Vingtième, a pour base une réticence peu digne de l'auguste nom dudit Seigneur Roi. Que, pour parvenir à rendre indéfinie la durée du Premier-Vingtième, on fait remonter le dernier état de cette imposition à l'Edit du mois de Mai 1749, où sa durée n'est point fixée, & qui ne fut enregistré qu'à titre de confiance dans les intentions favorables que ledit Seigneur Roi marqua à cet égard; & qu'on affecte d'oublier les engagements pris postérieurement par ledit Seigneur Roi en présence des Prince de son Sang, des Pairs de France, des autres Membres de son Parlement & de ses Peuples pour la cessation du Premier-Vingtième dans un terme limité. Que son Parlement ne peut cesser de réclamer auprès dudit Seigneur Roi, non-seulement la fidélité à l'exécution du soulagement promis, mais une décharge plus prompte d'un impôt inconnu dans tous les siècles passés & qui surcharge en tems de paix des peuples épuisés. Que son Parlement n'insiste pas moins par la cessation des vexations de tout genre qui ont accompagné la perception de cet impôt, vexations par lesquelles on s'est appliqué à forcer le produit du Vingtième presque jusqu'aux taux de celui du Dixième.

„ Que ledit Seigneur Roi ne peut se refuser aux instances qui lui ont été faites par son Parlement pour donner à la caisse d'amortissemens une forme